



PRIX DE L'ABONNEMENT. Par trimestre, Francs 11, pris au bureau. Francs 13, franco à la poste

# LE POLITIQUE.

Les abonnemens commencent à toutes les époques. Les lettres et envois d'argent doivent être affranchis.

SOMMAIRE. — Départ du duc d'Orléans pour Bastia. — Opinion du Journal des Débats sur la durée de l'empire russe. — Confirmation du succès obtenu par le général Cordova sur les carlistes. — Pétition du commerce hollandais contre la loi sur les céréales. — Banquet militaire à Malines. — Société pour la fabrication des cordes d'aloès. — Personnel de l'Université catholique. — Notions d'économie politique. — Pétition des fabricans de Verviers. — Nouvelles et faits divers.

## FRANCE.

Paris, le 5 novembre. — Des lettres de Toulon nous annoncent que M. le duc d'Orléans a fait voile pour Bastia sur le *Castor*. L'*Arthémise* et la *Lionne* devaient former son escorte; mais ces deux bâtimens sont restés à Toulon, on ne sait pour quoi.

— L'état de la santé de M. le comte de Rigny continue d'être grave: il s'était cependant un peu amélioré ce matin. (*Journal de Paris*.)

— Un journal du matin annonce que le gouvernement proposera à la session prochaine une loi qui permettra à l'introduction en franchise de la moitié des rails nécessaires à la construction des chemins de fer.

— Le *Journal des Débats* termine ainsi un article d'analyse d'un ouvrage publié récemment sur la Russie :

« Nous savons qu'il y a de profonds politiques qui prétendent qu'avec deux capitales, la Russie, tôt ou tard, fera deux empires, et que la conquête de Constantinople, amènera ce démembrement. Peut-être cet empire qui a déjà deux capitales sans s'être pour cela divisé, ne résistera pas à l'effet d'une troisième; peut-être, dans deux ou trois siècles, la Russie fera, comme l'empire romain, un empire d'Orient et un empire d'Occident. Tout cela, certes, est possible; mais ce morcellement est le remède de l'avenir; il ne convient guère aux dangers d'aujourd'hui.

« Or, ce qu'il y a d'évident aujourd'hui, c'est que s'étant bien trouvée d'une grande capitale commerciale au nord, quand la civilisation européenne était surtout au nord, la Russie aujourd'hui que cette civilisation est au midi, veut avoir une grande capitale commerciale au midi, et qu'elle choisisse Constantinople; croyant sans doute et avec raison, que, pour échauffer et féconder son vaste empire tout continental, ce ne serait pas trop de deux foyers de civilisation. La Russie veut Constantinople par la même idée que Pierre-le-Grand a voulu St. Pétersbourg: c'est la même vue, ce sont les mêmes besoins, c'est la même nécessité, ce seront les mêmes sacrifices. L'Europe occidentale souffrirait-elle que ce soit elle qui ait le même succès ?

— Depuis une quinzaine de jours, les commissions de la cour des pairs se réunissent deux et même trois fois la semaine au Luxembourg.

— On lit dans le *Journal de la Côte-d'Or*, du 1<sup>er</sup> novembre :

« Une quinzaine de militaires, faisant partie d'une société secrète, auraient été surpris par la police à Auxonne, dans un lieu de réunion où l'on a trouvé une correspondance volumineuse qui met sur la trace d'un complot contre le gouvernement. »

— M. Deleuze, bibliothécaire honoraire du jardin des Plantes, l'un des plus ardens zélés de l'agriculture animale, vient de mourir à l'âge de 62 ans.

— Le *Messenger* de samedi et quelques journaux d'hier, ont annoncé que le ministre de l'intérieur avait interdit la représentation du *Mariage de Figaro* au Théâtre-Français. Cette nouvelle est complètement fautive. (*Journal de Paris*.)

## AFFAIRES D'ESPAGNE.

Le *Journal de Paris* confirme la nouvelle que nous avons déjà donnée hier d'un succès remporté par Cordova à Salvatierra.

— Le 24, à l'arrivée de Cordova à Vittoria, une partie de l'armée carliste s'est retirée à Salvatierra et l'autre à Segura avec don Carlos.

— Le 27, Cordova a attaqué et battu le premier corps, et est entré à Salvatierra; mais, le 28, le gros de l'armée carliste étant arrivé, il s'est retiré sur Vittoria harcelé, mais jamais entamé.

— Il paraît qu'un de ses escadrons, égaré dans sa marche, n'a pu le rejoindre; les carlistes ont profité de cet accident pour répandre des bruits de victoire; mais en réalité ils ont beaucoup plus souffert que les chrétiens. Le deuxième régiment de la garde et un régiment de cavalerie sont partis pour l'armée.

— Le 26, l'armée d'Andalousie a traversé la province de Cuenca, se dirigeant sur l'Aragon.

— Il a été parlé d'une défaite qu'aurait éprouvée à Durango les troupes sorties de Bilbao. Il paraît que les carlistes ont effectivement remporté sur

ce point quelques avantages, mais les bulletins carlistes sont remplis d'une grande exagération. Ils portent à 6000 le nombre des tués et à 3000 celui des prisonniers: il y a là évidemment quelques zéros de trop.

— Le 25 octobre, le colonel Evans et le brigadier Jaureguay sortirent de Bilbao avec deux colonnes fortes ensemble de 7000 hommes, de 200 chevaux et d'un train d'artillerie volante. Les correspondances carlistes disent qu'ils ont été battus par Sarara, et qu'ils ont dû rentrer à Bilbao.

## NOUVELLES DE LA HOLLANDE.

On écrit de La Haye, le 4 novembre :

« Par arrêté de ce jour il a plu à S. M. d'accorder au baron J. G. de Mey van Streelkerk sa démission honorable comme secrétaire d'état et de lui conférer le titre de ministre d'état. S. Exc. restera membre du conseil de cabinet. On prétend qu'à sa place serait nommé le baron G. Schimmelpenninck, ci-devant président de la société de commerce des Pays-Bas et actuellement chargé par le Roi, comme actionnaire et caution, de veiller en qualité de commissaire royal aux intérêts de S. M. près de cette même société.

— Dans la séance d'hier de la deuxième chambre des états-généraux, on a entendu le rapport des pétitions, parmi lesquelles on en remarque trois contre le projet de loi sur les grains. La première est celle de MM. Hope et comp<sup>te</sup> et d'autres négocians d'Amsterdam (dont on a parlé hier), la deuxième émane de la chambre de commerce et des fabriques de Schiedam, et la troisième a été adressée par 150 maisons de commerce de Rotterdam, ayant à la tête MM. Hoboken et fils. La commission des pétitions a conclu au dépôt sur le bureau et à l'impression du rapport, ce qui a été adopté.

La pétition de la chambre de commerce de Schiedam soutient que le projet de loi sur les grains est la ruine du commerce de grains et des distilleries de genièvre de blé, et qu'il portera en même temps un préjudice notable à la navigation nationale et à l'industrie. Elle fait voir que la prime qu'on accorde aux distilleries est insuffisante pour les maintenir et que le nombre des distilleries de genièvre de blé est diminué, à Schiedam seul, d'un tiers depuis 1795, et que les distillateurs encore existans ont considérablement diminué leurs travaux depuis les derniers cinq ans.

On a remarqué aussi quelques pétitions des agriculteurs des provinces de Zélande et de Groningue qui se plaignent de l'état souffrant où se trouve l'agriculture et demandent une augmentation de droits sur les grains étrangers. Dans celle de l'île de Walcheren, en Zélande, les pétitionnaires disent qu'ils craignent même ne pouvoir payer leurs contributions cette année. Rien n'étant plus à l'ordre du jour, la chambre s'est ajournée jusqu'au 23 du courant.

Le motif de cette suspension, c'est que le travail des sections sur les lois du budget est terminé et que les objections faites lors de l'examen de celles-ci, ont été communiquées au gouvernement. On s'occupe au ministère de la réponse à ces objections, et ceci naturellement exigera quelque temps.

— Les miliciens appartenant à la classe de 1826, licenciés, comme on sait, par rescrit royal du 17 octobre dernier, n'en restent pas moins soumis aux obligations imposées à tous les habitans du royaume par les lois sur la schuttery. Le gouvernement vient d'adresser à ce sujet des instructions aux autorités locales.

## BELGIQUE.

BRUXELLES, LE 6 NOVEMBRE.

Les commissaires belges envoyés de Bruxelles à Paris pour conférer sur le chemin de fer projeté entre ces deux points, sont de retour depuis quelques jours. Ils annoncent que, selon les probabilités, ce grand travail sera achevé avant deux années. Cette merveilleuse promptitude serait due à la précieuse découverte faite dans les archives de

la direction générale des ponts et chaussées, d'une ancienne étude planimétrique complète, qui a singulièrement facilité les avant projets du chemin de fer à construire de Paris à Bruxelles.

— On écrit de Malines, le 2 novembre 1835 :

« Le général L'Olivier, commandant la 2<sup>e</sup> brigade de la 2<sup>e</sup> division, inspecteur d'infanterie, après avoir terminé l'inspection du 7<sup>e</sup> de ligne, dont il avait été le premier colonel après les événemens de 1830, a réuni dans un dîner les officiers supérieurs des corps présens à Malines, les officiers d'état-major et un officier de chaque grade. Le colonel Van Reghemortel, du 1<sup>er</sup> régiment de chasseurs à cheval, y était aussi invité.

« Pendant le dîner, où a régné l'ordre le plus parfait, le général a porté un toast au roi et à la famille royale, qui a été accueilli par les cris unanimes de: *Vive le roi! vive la famille royale!* Il a pris la parole une seconde fois et avec la facilité d'élocution qui le distingue, il a exprimé, entre autres vœux, l'espoir de voir régner constamment l'union et la concorde entre l'armée française et l'armée belge. Ces nobles pensées ont été vivement approuvées par les militaires des deux nations qui se trouvaient réunis. Un officier supérieur français servant en Belgique, qui était au nombre des convives, a répondu en portant la santé du général, et a dit :

« La Belgique a pour devise: *l'Union fait la force*. J'espère que cette devise sera toujours celle des deux armées et des deux nations, que tant de liens réunissent; que les nobles paroles de concorde, prononcées par le général L'Olivier, seront comprises de toute l'armée; qu'elles seront entendues comme l'expression véritable des vœux belges; qu'elles dissiperont les nuages qui s'étaient élevés, et répondront suffisamment aux lettres anonymes et aux publications d'un journal, l'opprobre de la presse, contre les officiers français. En même temps, elles couvriront de mépris le correspondant pseudonyme du *Mémorial bordelais*, pour l'article absurde et infâme qu'il a fait insérer dans le n° de ce journal du 27 octobre, contre les généraux L'Olivier, de Brias et Nypels. » (Dans cette lettre on accusait 3 officiers belges des projets les plus criminels contre les officiers français.)

— On nous apprend que le notaire Valentyns, de résidence à Laken, a formé plainte en calomnie contre les auteurs d'un article inséré dans le *Libéral* et le *Lynx* du 18 octobre dernier, et que l'affaire s'instruit pour être portée aux assises prochaines.

C'est le deuxième délit par la voie de la presse dont le jury belge aura à s'occuper.

— La *Banque de Belgique* a distribué les actions de la *Société d'Ougrée*, sur lesquelles 10 p. c. ont été payés comptant, les versemens subséquens auront lieu également par 10 p. c. de mois en mois. La prime était hier à 6 p. c. papier.

— Mde. Beauvois, épouse de M. Beauvois, chef du bureau au ministère de la guerre, vient d'accoucher de son 15<sup>e</sup> enfant. Cette dame compte à peine 36 ans.

— On annonce la formation d'une société au capital de 500,000 francs pour la fabrication des cordes en aloès appelées à remplacer avec beaucoup d'avantage et d'économie, toutes les espèces de cordes dont on s'est servi jusqu'à présent. Des essais ont eu lieu en France, et la supériorité des cordes d'aloès, sur tous les autres légumens, a été constaté, quant à la force unie à la souplesse et à la durée. Les fils se tirent de la seconde écorce d'une plante appelée *aloès pitite* ou *chanvre des indiens*; ils se prêtent à la manipulation à tel point que l'on peut en faire des tissus le disputant à ceux de lin pour la finesse.

Le capital de la société est fixé à cinq cent mille francs divisé en cinq cents actions en grande partie retenues par les fondateurs, qui ont jugé des résultats sur les échantillons, et après avoir pris connaissance du débit assuré que s'était procuré l'importateur avec son seul capital. Le fonds roulant étant augmenté, la construction des cordes d'aloès deviendra générale en Belgique; nous pourrions en fournir à l'étranger. Le transport de la manière première soit des lieux de production

soit de l'Angleterre d'où elle a été tirée jusqu'à ce jour, l'exportation des cordes fabriquées, serviront à alimenter notre navigation, en même temps qu'il restera le bénéfice de main-d'œuvre. (Mercur.)

— On assure que la Société de Commerce de Bruxelles a acheté les chemins de fer des haut et bas Flenus, moyennant la somme de 3,500,000 francs; cette acquisition faite dans l'intérêt des exploitations des charbonnages.

#### UNIVERSITÉ CATHOLIQUE DE LOUVAIN.

Nous apprenons que l'ouverture des cours à l'Université catholique de Louvain aura lieu entre le 25 novembre et le 1<sup>er</sup> décembre. Les travaux d'appropriation des bâtiments avancent avec une rapidité étonnante.

Les cours des facultés de philosophie, des lettres et des sciences comprennent deux années et sont divisés de la manière suivante :

**Première année :** l'Encyclopédie de la philosophie, la Logique, la Métaphysique générale et spéciale; l'Esthétique. L'Introduction à l'étude des langues orientales, la Littérature grecque et latine, la Littérature flamande, l'Archéologie, l'Histoire ancienne, l'Introduction aux mathématiques supérieures, la Physique et l'Astronomie physique.

**Seconde année, pour ceux qui se destinent à l'étude du droit :** la Philosophie morale, l'Histoire de la philosophie, l'Economie politique, la Statistique, la Géographie physique et ethnographique, l'Histoire du moyen-âge, l'Histoire moderne, l'Histoire nationale, les Antiquités grecques et romaines, la Littérature française et l'Histoire des Littératures modernes.

**Seconde année, pour ceux qui se destinent à l'étude de la médecine :** la Philosophie morale, l'Histoire de la philosophie, les Mathématiques transcendentes et appliquées, la Chimie, la Zoologie, l'Anatomie comparée, la Minéralogie, la Géologie, la Botanique et la Physiologie des plantes, la Géographie physique et ethnographique.

Presque toutes les nominations des professeurs pour ces deux facultés sont déjà connues. Parmi les nouvelles acquisitions que l'Université catholique a faites, l'on remarque surtout celle de M. Payani pour les mathématiques transcendentes, celle de M. Edmond de Casales pour la littérature française et l'histoire des littératures modernes, et de M. Martens pour la chimie et la botanique. M. Martens, docteur en sciences et en médecine, était professeur de chimie à l'athénée de Maastricht; plusieurs de ces Mémoires ont été couronnés par l'Académie de Bruxelles dont il est membre.

Pour ce qui concerne les facultés de droit et de médecine, il paraît que pour la première année on ne donnera que les cours que la loi sur l'enseignement supérieur exige pour la candidature.

Dans la faculté de droit seront donnés les cours suivants :

M. Smolders, professeur extraordinaire, l'Encyclopédie du droit et l'Histoire du droit romain.

M. De Bruyn, professeur ordinaire, les Institutes et les Pandectes;

M. Ernst aîné, professeur ordinaire, la Philosophie du droit ou le Droit naturel, et le droit civil moderne.

Dans la faculté de médecine :

M. Michaux, professeur extraordinaire, d'Anatomie;

M. Van Biersveld, professeur extraordinaire, la Physiologie et la Pathologie;

M. Francken, professeur agrégé, la Pharmacologie et la Matière médicale;

M. Craninx, professeur ordinaire, l'Hygiène. Il donnera la Clinique interne pendant la seconde année. (Union)

#### LIEGE, LE 7 NOVEMBRE.

Nous appelons l'attention de nos lecteurs sur les nouvelles de la Hollande. Il paraît que le projet de loi relatif au commerce des grains dont les états-généraux auront incessamment à s'occuper viendra augmenter les embarras du gouvernement du roi Guillaume. On peut voir que ce projet excite en effet de vives réclamations de la part des négociants d'Amsterdam et de Rotterdam. Une pétition couverte de 150 signatures de négociants est parvenue de cette dernière ville à la seconde chambre. Le commerce de Schiedam se prononce également avec vivacité contre le projet en question. (N. nouvelles de la Hollande.)

D'autre part, cependant, l'agriculture souffre et fait entendre des plaintes non moins pressantes, auxquelles la loi en délibération doit son origine. Mais le remède qu'elle appliquerait au mal aurait-il un effet efficace? Nous ne le pensons pas. Tout se lie dans un état : en blessant l'industrie et le commerce de la Hollande par des mesures de prohibition, l'agriculture ne s'en trouvera pas mieux; car la consommation industrielle se restreindra, et l'agriculture sera de nouveau atteinte. Le mal dont elle se plaint n'est pas le bas prix des céréales; il est bien plus certainement dans le poids des impôts qu'elle doit supporter : un dégrèvement seul serait efficace, et de nature à diminuer le malaise général.

On lit ce qui suit dans le Journal de Verviers :

« Une réunion des fabricans et autres industriels de ce district aura lieu dimanche prochain 8 novembre, à 10 heures du matin, dans la salle du conseil de régence, à l'hôtel-de-ville.

» Dans cette réunion il sera proposé de former un comité de personnes qui auraient pour mission, non pas seulement de rédiger une pétition à la chambre des représentans concernant l'association douanière allemande, mais encore d'inviter au pétitionnement, pour le même objet, les autres personnes, et surtout les autres localités de la province de Liège qui ont le même intérêt que nous, comme par exemple, Stavelot, dont la grosse tannerie est dans une complète stagnation, depuis que ses produits ne peuvent plus s'exporter aux foires de Brunswick, de Francfort et de Leipzig; comme le canton de Herve qui versait en Allemagne tant de produits de son agriculture, etc., etc.

» En conséquence, nous invitons messieurs les fabricans de Verviers, Hodimont, Enival, Dison, Petit-Rechain, Chainoux, Pepinster, Lambermont, Dolhain-Limbourg, etc., etc., à assister à cette réunion.

L'Indépendant annonce que la reprise des travaux des chambres aura lieu mardi, sans aucune solennité, et sans discours d'ouverture.

— On écrit de Grammont, 3 novembre :

« La récolte du tabac et sa dissémination est terminée. On le prépare déjà pour la vente. En général, sa couleur et sa qualité sont aussi excellentes que l'année passée : mais la quantité n'est pas à beaucoup près aussi considérable, à cause de la grande sécheresse qui a fait obstacle à la plantation. Les produits de la récolte de l'année dernière sont recherchés; plusieurs achats ont été faits en dernier lieu à un haut prix.

— L'ingénieur anglais Walker, inspecte en ce moment les travaux du chemin de fer de Dresde à Leipzig.

— On apprend de Cologne que le 25 octobre la tigresse de la ménagerie de MM. Martin et Van Aken a mis bas trois petits, chose qui a rarement lieu en Europe.

— Le grand-duc Michel de Russie est en ce moment à Coblenz.

— Le baron de Fagel, diplomate hollandais, s'est abouché à Cologne avec le comte Orloff, diplomate russe.

— Le vice-amiral sir Edward Codrington est arrivé à Bruxelles avec sa famille, venant d'Aix-la-Chapelle.

— M. O'Sullivan, notre chargé d'affaires à Vienne, est arrivé en congé à Bruxelles. En son absence, M. le baron Vandestraeten de Ponthoz remplira les fonctions de chargé d'affaires.

— Un Anglais, M. Hass, vient de fonder à Athènes une banque de un million et demi sterling.

— On dit que les insurgés de Samos contre la Turquie se sont mis sous la protection de l'Angleterre.

— On lit ce qui suit dans un journal de Paris :

« On parle d'une comédie en trois actes, de M. Alexandre Duval, qui a confié le principal rôle de sa pièce à Mlle Plessis; M. Scribe écrit une comédie en trois actes, dans laquelle Mlle Mars aurait accepté un rôle : cette actrice aurait en même temps témoigné le désir et pris la résolution de se montrer souvent dans l'ancien répertoire. M. Casimir Delavigne achève une tragédie bourgeoise, jouée en frac, dont les principaux rôles seraient confiés à Volnys et à Ligier; M. Scribe annonce une pièce dans laquelle paraîtraient Mmes Volnys, Anais, Plessis et Noblet; M. Empis s'occupe d'une pièce en cinq actes pour Volnys et sa femme, enfin, si le programme réalise les espérances qu'il fait concevoir, le printemps verra éclore un grand ouvrage sur lequel M. Casimir de la Vigne réunit toutes les prédilections de son travail et toutes les ressources de son talent; cet ouvrage a pour titre : *La Popularité*.

— L'illustre auteur de la *Vestale* et de *Fernand Cortez*, Spontini vient de composer pour le théâtre de Berlin un nouvel opéra intitulé : *Agnes de Hohenstaufen*.

NOTIONS D'ÉCONOMIE POLITIQUE, ouvrage traduit de l'anglais, et publié par la Société pour l'encouragement de l'instruction élémentaire. (1)

A une époque où l'on a vu tant de doctrines subversives se produire et s'efforcer d'ébranler les principes sur lesquels reposent l'existence de la société elle-même; on ne saurait mieux faire que de chercher à répandre et à populariser les saines idées de l'économie politique; car les Adam Smits,

(1) Se vend chez M. Dessain, imprimeur à Liège, au prix de 25 centimes.

les Say, les Ricardó, les Mathus, les Mill, qui ont jeté un coup d'œil si profond sur la société, ont fait justice de beaucoup de déclamations et montré le néant de bien des systèmes.

Ainsi, l'économie politique enseigne que la propriété, naguères encore le but de tant d'attaques, ne repose pas seulement sur des principes d'éternelle justice, mais encore sur ceux qui constituent la richesse des états, et qu'elle est le plus puissant véhicule de tous les progrès. Et joignant l'exemple aux préceptes, elle nous montre en effet les populations de tous les pays où la propriété n'est point assurée, gémissant sous le double fardeau de la misère et de l'ignorance.

La question des salaires, que nous avons vu tant de fois agiter les populations ouvrières, est également éclairée par l'économie politique; et l'on rend certes un véritable service à la société, en mettant les raisonnemens de la science sur cette importante matière, à la portée de toutes les intelligences.

Le taux des salaires n'est point arbitrairement fixé par les maîtres, comme quelques-uns semblent encore le croire, c'est de la concurrence des travailleurs qu'il dépend. Il n'est point loisible aux maîtres de l'élever ou de l'abaisser suivant leur désir : quand le travail est très-demandé, par l'ouvrier les salaires baissent inévitablement par l'effet de la concurrence entre les ouvriers eux-mêmes; cependant, il ne saurait jamais descendre longtemps au-dessous des véritables besoins de l'artisan; quand les commandes arrivent avec abondance aux entrepreneurs d'industries, les ouvriers sont alors très-recherchés, il y a, pour les avoir, concurrence entre les maîtres : le prix des salaires hausse, et les bénéfices faits par les derniers, dans cette circonstance, les met d'ordinaire à même de soutenir cette élévation du prix de la main-d'œuvre. C'est par cette raison que la prospérité et l'accroissement de l'industrie est chose si importante dans un état.

L'auteur de l'ouvrage qui fait le sujet de cet article, a traité avec quelque détail la question du salaire, et nous ne saurions mieux faire, qu'en citant ici un passage de son livre :

« Anciennement, dit-il, on faisait des lois pour régler le salaire du travail. Il était défendu, sous pénalités, de demander ou de donner, pour chaque espèce de travail, un salaire plus ou moins élevé que la loi ne l'avait fixé. Mais les lois de cette espèce n'ont jamais produit de bien. Lorsque le taux fixé par la loi pour les garçons-laboureurs, par exemple, était plus élevé qu'il ne convenait à un fermier de donner à des ouvriers ordinaires, il renvoyait les plus mauvais de ses ouvriers, ne gardant que les meilleurs et les employant seulement sur les meilleurs terrains. Moins de blé était produit, et l'on condamnait à l'oisiveté beaucoup de personnes qui eussent été satisfaites de gagner un salaire moins élevé, plutôt que ne gagner rien du tout. Lorsqu'au contraire le taux fixé était au-dessous de ce qu'un fermier aurait pu donner à ses meilleurs ouvriers, d'autres fermiers tâchaient de les attirer à leur service par un paiement plus fort : on éludait facilement la loi, en convenant de leur donner du blé à un prix très-modique, ou de toute autre manière. Les autres fermiers devaient suivre cet exemple, de peur de perdre tous leurs meilleurs ouvriers; si bien que les lois de cette espèce n'aboutissent à rien.

« Si quelque individu voulait demander pour ses pommes-de-terre un même prix que pour ses vaches, il le pourrait sans doute : l'injustice consisterait à forcer quelqu'un à les acheter, bon gré mal gré à ce prix-là. De même, un simple ouvrier peut demander un salaire aussi élevé qu'il veut; il n'y aurait d'injustice qu'à obliger quelqu'un à l'employer, bon gré mal gré, à ce taux. L'ouvrier lui-même serait de cet avis, si l'on tentait de lui appliquer cette règle, et qu'un tailleur, un menuisier, un cordonnier pussent l'obliger à les employer, qu'il eût besoin ou non de leurs marchandises, au prix qu'il leur conviendrait de fixer. »

La question des machines est comme de raison traitée aussi avec beaucoup de soin dans un ouvrage destiné aux classes populaires. L'auteur prouve très-bien que l'invention d'un instrument qui abrège et facilite le travail de l'homme, produit inévitablement le double effet d'abaisser le prix des produits et d'augmenter cependant le nombre des travailleurs.

« On produit, dit-il, plus d'étoffes de laine et de coton depuis que la filature et le tissage se font au moyen de mécaniques mues par la vapeur, que l'on n'en produisait, il y a quelques années, lorsque les métiers étaient imparfaits. Le nombre d'ouvriers employés aujourd'hui à cette industrie est vingt fois plus considérable qu'il n'était autrefois. Le prix des étoffes a aussi beaucoup diminué; l'usage en est beaucoup plus répandu. Chaque artisan a aujourd'hui un habit ou une veste en drap et sa femme peut se donner le plaisir de changer plusieurs fois de vêtements, vu le bas prix des étoffes de coton.

Plusieurs autres points de la science ont encore appelé les explications de notre auteur. Ainsi, il rectifie beaucoup d'idées, malheureusement encore trop accréditées sur le commerce des grains, sur l'argent, sur les impôts, le fermage, etc. — Le style de l'écrivain anglais est toujours simple, et parfaitement clair; les démonstrations participent également de ces deux qualités, et sont vraiment comme nous l'avons déjà dit, à la portée de toutes les intelligences. Ce double mérite se retrouve à degré remarquable, dans la traduction française et nous en félicitons l'auteur.

Les notions d'économie politique sont spécialement destinées aux jeunes intelligences et aux ouvriers jaloux de s'instruire; mais nous croyons que toutes les classes de la société peuvent y puiser une utile instruction.

**TAXE DU PAIN A LIÈGE, du 7 novembre.**

Pain de seigle, 48 centimes.  
Pain moitié seigle et moitié froment, 29 cent.  
Pain dit de ménage, 43 centimes au lieu de 42

**ETAT CIVIL DE LIÈGE, du 6 novembre.**

Naissances : 8 garçons, 3 filles.

Mariages 9, savoir : entre Alexandre Joseph Gillo, sans profession, à Marenne, Luxembourg, et Anne Marie Jh. Keller, négociante, rue Neuvice. — François Jh. Delleur, cordonnier, rue Roture, et Marie Catherine André, journalière, en Bèche. — Jean Baptiste Borlé, menuisier, rue Pierreuse, veuf de Marie Béatrix Gamin, et Marie Anne Lalour, cuisinière, à Bersélez. — Laurent Jh. Fischer, forgeron, faubourg St. Léonard, et Anne Marie Levoz, couturière, même faubourg. — Théodore Elias, fondeur en cuivre, faubourg St. Léonard, et Alexandrine Depireux, sans profession, derrière Ste. Catherine. — Noël Jannesse Delvaux, forgeron, sur la Fontaine, et Catherine Lakaye, journalière, même rue. — Adolphe Jh. Bataille, cordonnier, à Tournay, et Lambertine Thonon, journalière, rue Pierreuse. — Jean Louis Douha, armurier, au Thier à Liège, et Charlotte Françoise Bastin, sans profession, rue sur Meuse. — Pierre Nicolas Joseph Paquot, armurier, à Herstal, et Anne Marie Elisabeth Fassin, journalière, faubourg Saint-Léonard.

Décès, 4 garçons, 4 hommes, savoir : Denis Deloor, âgé de 54 ans, journ., rue Khovémont, époux de Marie Gilles Bertrand.

**ANNONCES.**

Dimanche, on JETTERA une ROUE DE DINDONS, chez J. KEPPELLE, faubourg Sainte-Marguerite, à l'enseigne de Saint-Hubert. 564

HUITRES anglaises, chez PARFONDRI, derr. l'Hotel-de-Ville

HUITRES anglaises, chez TART, derrière l'Hotel-de-Ville

HUITRES anglaises, 1<sup>re</sup> qualité, à 3 francs le cent, chez ANDRIEN fils, rue Souverain-Pont.

HUITRES anglaises, 1<sup>re</sup> qualité, chez PERET; rue Ste Ursule

**BELLE VENTE**

DE

**FLEURS ET D'ARBUSTRES,**

Qui aura lieu JEUDI 2 courant, à 2 heures de relevée, chez A. DUVIVIER, rue Velbruck, consistant en une belle collection de Camelia, entre autres le Reticulata, Azalea indica, Rhododendrum, Kalmia, Lilium, Ponia, Arborea et Herbacées très-beaux. Cèdres de Virginie en motes et autres arbres verts; Magnolia, Tulipiers, Péchers, Brignol et autres Arbustes et Plantes de pleine terre, etc.

La V<sup>e</sup> CHARLES, née DENEUMOLIN, place St. Denis, a reçu FROMAGES de Gruyère et d'Hollande, première qualité. 490

A VENDRE deux belles MAISONS avec grand terrain par derrière, situées à Liège, place Saint Paul: en ligne avec la rue du nouveau Pont.

L'une de ces MAISONS est bâtie à neuf, à la moderne, propre à tenir équipage, ayant cour, écurie, jardin etc. S'adresser à M<sup>e</sup> DUSART, notaire à Liège, 572

M<sup>e</sup> DUSART, notaire à Liège, fait savoir que; par acte de VENTE aux enchères, qu'il a reçu le 5 novembre courant il a été adjugé au prix de 13,050 francs une BELLE MAISON ayant deux cours et deux corps de bâtiments absolument séparés et, située à Liège rue devant Saint-Thomas, n<sup>o</sup> 285 et que, dans la quinzaine de la VENTE, on peut la surenchérir d'un vingtième en en faisant la déclaration au bas du procès-verbal de VENTE. 569

Les bureaux de la conservation des HYPOTHEQUES et de la caisse des consignations à Liège, seront établis, à dater de lundi prochain, 9 novembre 1835, en la demeure du soussigné, rue Velbruck, n<sup>o</sup> 452 bis, et ils seront ouverts de 8 heures du matin, à 4 heures de relevée, tous les jours, dimanche et fêtes exceptés. 555

Le conservateur des hypothèques, LION.

**INSTITUTION FRANÇAISE**

POUR LES DEMOISELLES, RUE SUR MEUSE, n<sup>o</sup> 385,

DIRIGÉE PAR M<sup>lle</sup> A. PENASSE.

On y enseigne la Lecture, l'écriture, le calcul, la géographie, la mythologie, l'analyse, et généralement tout ce qui concerne la langue FRANÇAISE.

Les ouvrages à L'AIGUILLE y sont également enseignés. Orner l'esprit des jeunes personnes des connaissances requises et leur cœur des qualités qui les rendent vertueuses, tel est le but qu'on s'y propose et qu'on s'efforcera d'atteindre. 487

**Ld. THOMASSIN,**

M. TAILLEUR, RUE DE L'UNIVERSITÉ,

A l'honneur d'informer le public qu'il vient de recevoir de PARIS les MODES adoptées pour cet HIVER. 575

**AU MAGASIN D'HABILLEMENTS CONFECTIONNÉS**

CHEZ M. DEPOSSON, M. TAILLEUR,

RUE GERARDRIE n<sup>o</sup> 769, A LIÈGE.

A l'honneur d'annoncer qu'il vient de RECEVOIR un BEAU CHOIX D'ETOFFES DIVERSES, telles que cote russe, pantalon casimir à côte velours à côte et unie, un choix pour gilets en soie et demi laine, velours à dessins et casimir castorine flanelle pure laine, et demi laine, enfin tout ce qui concerne son état et au plus juste prix: Au même on trouve des objets confectionnés, savoir: gilets en soie de 8 à 15 francs; pantalons en drap de 10 à 30 francs, pantalons casimir à côte de 25 à 35, pantalons côte russe de toutes couleurs de 40 francs, pantalons cuir laine de toutes couleurs de 18 à 28 francs, capotte en castorine noire et bronze, de 35 francs à 45 francs, capottes en drap, de modes de toutes couleurs de 45 à 80 francs, manteaux de tout prix d'hommes; de femmes, d'enfants; gilets et caleçons en flanelle de 3 6 et 10 francs, et quantité d'autres objets trop longs à détailler, le tout au prix fixe. Il confectionne les objets, quand les personnes veulent fournir les ETOFFES. 533

**Melles. CHARLIER,**

RUE PONT-D'ILE n<sup>o</sup> 830, A LIÈGE,

Ont l'honneur d'annoncer leur RETOUR DE PARIS avec un choix complet et varié des MODES et ARTICLES de NOUVEAUTES qui ont paru pour l'hiver. Leur magasin est fourni d'une grande quantité de CHAPEAUX de tous les genres, de bonnets à la juive, à la châtelaine et différentes autres coiffures. De plumes, fleurs, rubans, velours, blondes et brodées.

Elles ont également reçu les nouveaux modèles de manteaux, et vendent des mérinos français, levantines, poul de soie, etc. A des prix fort diminués. 55

**Mlle. E. PIRARD,**

RUE DES DOMINICAINS, n<sup>o</sup> 708,

A l'honneur d'annoncer son RETOUR avec un ASSORTIMENT COMPLET de MODES et LINGERIES.

Elle a également un très BEL ASSORTIMENT de Mérinos français, Thibet, Soiries et Nouveautés. 573

**RUE DE LA RÉGENCE, n<sup>o</sup> 729.**

Mlle. Victoire PEPINSTER à l'honneur d'annoncer son arrivée, avec un fort joli choix de LINGERIES et BRODERIES fines.

Son magasin est toujours fort bien assorti en Rubannerie et Etoffes blanches de tout genre. 561

**P.-H.-J. DUVIVIER,**

PRISEUR-PATENTÉ,

DEMEURANT A HOCHEPORTE n<sup>o</sup> 790,

A l'honneur d'avertir le public qu'il fait la prise des marchandises, meubles, et généralement tout ce qui est accessoire à son état. Plus de vingt années d'expérience et de pratique fait qu'il ose espérer de satisfaire ceux qui daignent l'appeler soit en ville ou à la campagne pour l'estimation, ou les partages dans les successions. Il fait aussi les catalogues de livres. 506

**CATALOGUE**

D'UNE

**BELLE COLLECTION DE LIVRES**

De droit, théologie, littérature, poésie, histoire, sciences, voyages, etc., etc.,

Dont la VENTE aura lieu chez A. DUVIVIER, rue Velbruck n<sup>o</sup> 452, les MARDI et JEUDI 17 et 19 NOVEMBRE 1835, à 2 heures de relevée, où le catalogue se distribue.

**BELLE VENTE**

DE

**PEUPLIERS DE CANADA.**

MARDI 17 NOVEMBRE 1835, à midi, il sera vendu au plus offrant, par le notaire DEMPYNNES, sur les propriétés de M. le baron DE WAL, à Tavier, dans l'ordre des lieux ci-dessous indiqués, quantité de très gros et hauts peupliers de Canada: à Rapon; en dessous de la ferme du sart, et au moulin de Tully.

On les annonce comme étant, sans exagération, les plus beaux du Condroz. A CREDIT. 56

**GRAND CONCERT VOCAL ET INSTRUMENTAL**

Qu'auront l'honneur de donner Richard Mulder et Cecilia MULDER, jeunes pianistes de Suède, âgés de 14 et 9 ans, vendredi 13 novembre 1835, à la Salle d'Emulation de cette ville.

**PROGRAMME**

PREMIÈRE PARTIE.

1<sup>o</sup> Ouverture.  
2<sup>o</sup> Grand concerto pour le piano forte, composé par G. Czerny.

3<sup>o</sup> Récitatif et air de l'opéra de Joseph, de Méhul, chanté par M. Mulder, père.

4<sup>o</sup> Variations brillantes pour piano-forte à 4-m.; composées par Kalkbrenner et exécutées par Richard Mulder et sa sœur Cecilia, son élève âgée de 9 ans.

DEUXIÈME PARTIE.

5<sup>o</sup> Ouverture.  
6<sup>o</sup> Concertina pour le piano-forte, de Joseph Czerny, exécuté par Cecilia Mulder.

7<sup>o</sup> L'Orage ou la Prière du Matelot, grande cantate de Messenaeker, chantée par M. Mulder, père.

8<sup>o</sup> Pot-pourri ou introduction, variations et rondo pour deux piano-forte, sur des motifs favoris de C. M. de Weber, composées par Richard Mulder et exécutées par lui et sa sœur Cecilia.

Des billets d'entrée sont disponibles à la salle du concert, à raison de 3 francs.

On commencera à 6 1/2 heures du soir.

GILLON-NOSENT, rue du Pont d'île, n<sup>o</sup> 32, vient de recevoir d'une des meilleures fabriques, un nouvel envoi de BOUGIES DIAPHANES et en cire, pour table, voiture, etc.

Le soussigné syndic provisoire à la faillite de Madame V. Systemans née Delise, ci-devant négociante, domiciliée à Liège, rue Vinave d'île, INVITE les CREANCIERS de ladite dame à se PRESENTER, par eux-mêmes ou par fondés de pouvoir dans le délai de 40 jours, en son domicile, rue du Pot d'Or n<sup>o</sup> 617 bis, ou au greffe du tribunal de commerce, pour y déclarer la somme et les titres de leurs créances, en exécution de l'art. 502 cod. com. Liège, le 5 novembre 1835.

Le syndic provisoire,

B. N. DOGNEE, jeune, avocat, 570

**POUR SORTIR DE L'INDIVISION.**

**VENTE DÉFINITIVE,**

SANS FACULTÉ DE SURENCHÈRE NI D'INFIRMATION.

Le MARDI 10 NOVEMBRE 1835, à dix heures et demie précises du matin, il sera PROCÉDÉ par le ministère de M<sup>e</sup> GILKINET, notaire à Liège, en son étude rue Féronstrée n<sup>o</sup> 588, à la VENTE aux enchères des IMMEUBLES et CAPITAUX dont la désignation suit:

1<sup>o</sup> Une MAISON sise à Liège faubourg Saint Léonard, portant le n<sup>o</sup> 95, avec cour, jardin aboutissant au quai Saint-Léonard, distillerie, comprenant deux alambics et neuf cuves à macération, cabinet, écurie, magasin et paire à huile et toutes dépendances, joignant du levant à M<sup>e</sup> KEPPELLE, du midi au Quai et couchant à M. Schaffers.

2<sup>o</sup> Un CAPITAL de 3174 frs. 60 c., 1500 frs. P.-B., exigible le 23 juin 1840, productif d'intérêts à 4 1/2 p. c. l'an.

3<sup>o</sup> Un CAPITAL de 10582 frs., 5000 frs. P.-B., exigible le 12 mai 1840, productif d'intérêts à 4 1/2 p. c. l'an.

4<sup>o</sup> Un idem de 500 frs., restant de plus, exigible par parties de 100 frs. le 11 septembre de chaque année, avec les intérêts à 5 p. c.

Ces capitaux sont bien hypothéqués.

S'adresser audit M<sup>e</sup> GILKINET pour connaître les clauses et conditions de la vente et obtenir de plus amples renseignements. 484

**VENTE DÉFINITIVE.**

D'UNE

**MAISON DE COMMERCE,**  
**SISE RUE DU PONT-D'ILE, A LIÈGE,**

ET

**DEUX AUTRES MAISONS.**

MARDI 10 NOVEMBRE 1835, à 10 heures du matin, on ADJUGERA publiquement aux enchères, en l'étude de M<sup>e</sup> PARMENTIER, notaire à Liège, place de la Comédie, les IMMEUBLES suivants, sur les mises à prix ci-après désignées, résultant des surenchères:

1<sup>o</sup> UNE MAISON sise rue du Pont d'île, à Liège n<sup>o</sup> 35, faisant le coin de la rue Vinave d'île, en face de la rue des Dominicains, sur la mise à prix de frs. 3,000 00

2<sup>o</sup> UNE MAISON située à Liège, en Bergerue n<sup>o</sup> 735, sur la mise à prix de 2,756 25

3<sup>o</sup> UNE AUTRE MAISON, sise même rue n<sup>o</sup> 739, sur la mise à prix de 5,733 00

**ADJUDICATION**

SANS RÉSERVE NI SURENCHÈRE.

Le 9 NOVEMBRE 1835, à deux heures après-midi, il sera procédé, en l'étude de M<sup>e</sup> BERTRAND, notaire, à la VENTE aux enchères d'une MAISON spacieuse, en très-bon état, composée de plusieurs corps de bâtiments, située à Liège, rue Agimont, près l'Hotel du gouvernement n<sup>o</sup> 524, ayant une sortie dans la rue de l'Empereur.

Il sera accordé terme de 9 années pour payer les deux tiers du prix.

S'adresser à M<sup>e</sup> BERTRAND, notaire, pour connaître les conditions de la vente, et au n<sup>o</sup> 615 rue St. Denis, pour voir la maison.

Ledit M<sup>e</sup> BERTRAND, notaire, est chargé de VENDRE de gré à gré un CAPITAL de 20,000 francs productif d'intérêt.

